

graphes 13 et 15 ci-dessus ne s'appliquent pas aux activités relatives à la MINUAR et à la MONUOR ;

17. Prie le Secrétaire général d'apporter toute l'assistance voulue au Comité et de prendre au Secrétariat les dispositions nécessaires pour ce faire ;

18. Prie le Secrétaire général de lui présenter aussitôt que possible un rapport d'enquête sur les violations graves du droit international humanitaire commises au Rwanda durant le conflit ;

19. Invite le Secrétaire général et son Représentant spécial à poursuivre, en coordination avec l'OUA et les pays de la région, les efforts qu'ils déploient pour susciter un règlement politique au Rwanda dans le cadre de l'Accord de paix d'Arusha ;

20. Décide de garder la situation au Rwanda constamment à l'étude et prie le Secrétaire général de lui présenter de nouveaux rapports sur la situation, humanitaire notamment, dans les cinq semaines qui suivront l'adoption de la présente résolution, puis, de nouveau, suffisamment tôt avant l'expiration du mandat en cours de la MINUAR ;

21. Décide de rester activement saisi de la question.

NEW YORK, 17 MAI 1994

Rwanda - Intervention prononcée par le représentant permanent de la France aux Nations unies

Rwanda - renforcement de la MINUAR

Monsieur le Président,

Le Rwanda connaît actuellement une des périodes les plus tragiques de son histoire. Des dizaines, voire des centaines de milliers de civils ont été massacrés. Aucun des havres de sécurité traditionnels, églises, hôpitaux ou sièges des organisations humanitaires n'a été épargné dans ce déferlement de violence. La communauté internationale ne pouvait rester sans réagir face à une catastrophe humanitaire d'une telle ampleur.

Le Conseil de sécurité avait été contraint de diminuer les effectifs de la MINUAR qui était empêchée d'accomplir son mandat. Cette décision avait été prise à contre-cœur par ma délégation qui soulignait alors qu'il s'agissait d'une mesure provisoire.

En votant aujourd'hui la résolution 918, qui décide de renforcer la MINUAR à hauteur de 5 500 hommes, ma délégation témoigne de sa volonté d'aider le peuple rwandais à retrouver la paix et la sécurité. L'objectif est d'abord humanitaire : il s'agit d'assurer la protection des populations civiles et de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire. L'objectif à plus long terme des Nations unies est cependant politique. L'ONU est déterminée à contribuer, le moment venu, à la reprise du processus de paix dans le cadre des accords d'Arusha qui demeurent la seule solution pour le règlement de la crise au Rwanda.

La France rend hommage aux efforts de paix dé-

ployés par les pays de la région et notamment le facilitateur tanzanien.

Ma délégation rend également hommage au courage et à la détermination des hommes de la MINUAR qui, sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général et du commandant de la force, se sont efforcés de protéger les populations civiles, d'obtenir un accord sur un cessez-le-feu et de contribuer à la reprise du dialogue entre les parties.

La France demande instamment la cessation des massacres. Elle appelle les parties à conclure un cessez-le-feu et à coopérer avec la MINUAR pour restaurer la paix dans ce pays.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

PARIS, 17 MAI 1994

Rwanda - Communiqué du ministère des Affaires étrangères

Situation au Rwanda - aide humanitaire

Le Rwanda continue de connaître une véritable tragédie. Le nombre des victimes se compte par centaines de milliers. Face à ce drame, la France renouvelle son appel à une cessation des hostilités et enjoint les parties rwandaises, en particulier le gouvernement intérimaire, à condamner fermement les massacres et à s'engager à y mettre un terme. Il est nécessaire et urgent qu'une enquête soit menée, que les coupables soient désignés et punis et que la communauté internationale tire les conséquences de ces violations des droits de l'homme d'une exceptionnelle gravité. La France appuie les efforts déployés par les pays voisins du Rwanda et est favorable à la tenue d'un Sommet des chefs d'Etat des pays de la région.

A New York, le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé il y a quelques heures, un renforcement important de la MINUAR, dont le mandat sera d'assurer la protection des populations civiles et l'acheminement de l'aide humanitaire. La France, qui appelle de ses vœux depuis plusieurs semaines la présence au Rwanda d'une force des Nations unies, apprécie de voir la communauté internationale prendre ses responsabilités dans la crise rwandaise. Le gouvernement français souhaite que l'augmentation des effectifs de la MINUAR puisse intervenir le plus rapidement possible, afin que les populations rwandaises les plus menacées puissent être efficacement protégées sans délai. Nous sommes prêts pour notre part à examiner une contribution à l'équipement de contingents africains appelés à participer à la MINUAR renforcée.

Face à la tragédie humanitaire que connaît le Rwanda, la France a déjà mobilisé une aide importante :

- trois ponts aériens ont été mis en œuvre, vers le Burundi et la Tanzanie, acheminant plus de 300 tonnes d'aide d'urgence dont une partie, destinée à la Croix rouge, pénètre au Rwanda même, le reste étant distribué aux populations rwandaises réfugiées dans les pays voisins ;

- par ailleurs, la France s'apprête à envoyer une aide alimentaire de 4 000 tonnes équivalent blé au Rwanda ;
- en outre, 8 MF de contributions exceptionnelles ont été accordées aux organisations internationales ;
- enfin, 3 MF sont consacrés à l'aide à la réinstallation des populations burundaises rapatriées du Rwanda.

Au total, c'est plus de 20 MF que la France a engagés depuis le début de la crise rwandaise.

Mais il a été décidé de faire plus. Faisant suite à la mission dans la région de l'ambassadeur de France au Rwanda, le ministre des Affaires étrangères s'est entretenu ce matin avec ses collègues de la Coopération et de la Santé au ministère des Affaires étrangères. Ensemble, ils ont arrêté les mesures suivantes qui ont été approuvées par le Président de la République et le Premier ministre :

- une aide humanitaire accrue sera prioritairement apportée aux populations rwandaises réfugiées au Burundi, qui sont dans une situation sanitaire et alimentaire très précaire ;

- pour ce faire, le ministère des Affaires étrangères, en collaboration avec le ministère délégué à la Santé et le ministère délégué à l'Action humanitaire, s'apprête à envoyer à la frontière du Rwanda une équipe du SAMU mondial qui prendra en charge les réfugiés nécessitant des interventions chirurgicales urgentes ;

- par ailleurs, le pont aérien organisé depuis le début du mois de mai par la France sera prolongé ;

- la France examine également la possibilité de mettre en place au profit des populations réfugiées en Tanzanie des systèmes d'assainissement de l'eau ;

- afin de veiller à la distribution de l'aide interministérielle ainsi décidée, le ministre délégué à la Santé, M. Philippe Douste-Blazy, se rendra dans la région dans les tout prochains jours ;

- au Rwanda même le ministère de la Coopération apportera une aide accrue afin de faciliter le travail des ONG qui s'y trouvent et qui sont très majoritairement françaises ;

- un effort particulier sera porté par le ministère délégué à l'Action humanitaire sur les localités se trouvant entre Kigali et la frontière burundaise, où les besoins sont immenses. La France étudie la possibilité d'y faire parvenir très prochainement un convoi d'aide d'urgence.

BRUXELLES, 17 MAI 1994

Tadjikistan - Communiqué de la Présidence au nom de l'Union européenne

Tadjikistan - efforts de l'ONU et de la CSCE pour une réconciliation nationale

L'Union européenne se félicite des efforts faits par l'émissaire spécial des Nations unies, M. l'Ambassadeur Piriz-Ballon, ainsi que par la CSCE et la Fédération de Russie pour instaurer un dialogue politique sur la récon-

iliation nationale au Tadjikistan. L'Union européenne se félicite de la décision qui a été prise de prolonger le mandat de l'émissaire spécial des Nations unies jusqu'à la fin de juillet 1994, ainsi que de l'établissement d'une mission permanente de la CSCE à Douchanbé.

Dans ce contexte, l'Union européenne engage toutes les parties concernées à aider le HCR à mener à bien le rapatriement des réfugiés en provenance des pays voisins et à permettre à la CSCE de jouer son rôle en formulant des avis sur la nouvelle constitution.

L'Union européenne demande au gouvernement tadjik et à toutes les forces politiques pouvant être considérées comme représentant les différents groupes de la population du Tadjikistan de coopérer pleinement avec les représentants des Nations unies et de la CSCE dans le but de parvenir à un nouvel arrangement politique susceptible de former la base d'une réconciliation nationale large et durable.

PARIS, 18 MAI 1994

Ex-Yougoslavie - Réponse du Premier ministre, M. Edouard Balladur à une question d'actualité à l'Assemblée nationale

Participation française à la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie

Q - Des indications ont été fournies dans la journée d'hier sur l'évolution et l'importance de la présence française dans l'ex-Yougoslavie : l'hypothèse d'un retrait partiel des 6 871 militaires français a été avancée. D'autres propos plus nuancés font état que toute décision attendra la fin de l'année aux vues des résultats de la diplomatie.

Première question, M. le Premier ministre, accepter l'idée d'un retrait même partiel de nos forces, n'est-ce pas déjà accepter l'idée de la levée de l'embargo ?

Par ailleurs, M. le Premier ministre, pouvez-vous nous préciser les variations intervenues dans le volume des effectifs français depuis un an et les évolutions envisagées pour l'avenir ? Quels sont les effectifs concernés ? Quel est leur déploiement ? A quelle logique répondent ces évolutions ? Comment s'articulent-elles par rapport à l'évolution du conflit lui-même ? Je vous remercie.

R - M. le Président, Mesdames et messieurs les Députés, M. le Député, les principes de notre politique en Bosnie sont clairs et ils sont constants. Il s'agit de favoriser le retour de la paix, il s'agit d'éviter la violence, il s'agit d'apporter une aide aux populations durement atteintes par les guerres civiles.

Cette politique, nous la menons sous l'égide des Nations unies. Il n'est pas question pour nous d'en changer.

L'état de nos forces dans l'ex-Yougoslavie était le suivant, il y a quelques mois : nous y avions 6 000 hommes. Nous avons accepté, lors de l'ultimatum du mois de janvier pour Sarajevo, d'augmenter notre effectif de 800 hommes, mais en précisant bien que cette aug-